

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.325
22 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 21 février 1974 :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) PO Mar 1/ : Entre 4 h 30 et 16 h 15 2/ des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33.

b) PO Ras : Entre 4 h 45 et 15 h 35 des membres des forces israéliennes, avec des véhicules, ont réoccupé la position située au point 1907-2749 (coordonnées approximatives), au nord du poteau-frontière 19.

c) PO Hin : Entre 7 h 5 et 15 h 15 des membres des forces israéliennes, avec un véhicule, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives), près du poteau-frontière 11. Entre 8 h 55 et 9 h 8 et entre 14 h 55 et 15 heures tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice.

2. Rapport sur les activités aériennes :

PO Khiam : Entre 7 h 33 et 7 h 36 deux avions à réaction des forces israéliennes, volant du sud au nord, obliquant vers l'ouest puis vers le sud-ouest, ont pénétré au Liban à l'est du PO et ont été observés pour la dernière fois au sud-ouest du PO Ras.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

a) Pendant la nuit du 20 au 21 février des obus d'artillerie en provenance du territoire israélien seraient tombés par intermittence à proximité de Yaroum

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

/point 1897-2761 (coordonnées approximatives)/, Mhaibib /point 1975-2842 (coordonnées approximatives)/, Majdel Selm /point 1933-2918 (coordonnées approximatives)/, Talloussa /point 1955-2934 (coordonnées approximatives)/ et Qabrikha /point 1939-2942 (coordonnées approximatives)/. Des dégâts matériels ont été signalés.

b) Le 21 février entre 7 h 35 et 7 h 40 deux avions à réaction des forces israéliennes auraient survolé les régions libanaises de Marjayoun /point 2056-3074 (coordonnées approximatives)/, Jezzine (24 kilomètres au nord-nord-ouest du PO Khiam), Saida, Nabatiye /point 1958-3090 (coordonnées approximatives)/ et Ett Taibe /point 1988-2977 (coordonnées approximatives)/.

c) Le 21 février entre 9 heures et 9 h 35 des obus d'artillerie en provenance du territoire israélien seraient tombés sur les régions libanaises de Chamaa /point 1700-2833 (coordonnées approximatives)/, Majdel Zoun /point 1714-2837 (coordonnées approximatives)/ et Tallet Irmis /point 1683-2831 (coordonnées approximatives)/. Des dégâts matériels ont été signalés.

La plainte b) a été confirmée par les observateurs de l'ONU (voir par. 2 ci-dessus). La plainte c) a été en partie confirmée (voir par. 1 c) ci-dessus). La plainte a) n'a pas été confirmée; il se peut néanmoins qu'elle soit liée à l'incident mentionné dans le document S/11057/Add.324, paragraphe 1 a).
